

Villages Récré

Préaux/Servaville-Salmonville/La Vieux Rue
Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin

L' Accueil de Loisirs
ouvre ses portes
aux Vacances d'Hiver

ATTENTION A PREAUX

Du lundi 26 Fév. au vendredi 9 mars 18
(semaines 9 et 10)

12€^(*) la journée, semaine 5 ou 4 jours,
possibilité d'une réduction de 20%
pour les Préautais selon barème joint
au dossier.



Ouvert aux enfants
de 3 à 12 ans

Renseignements

et dossiers d'inscription

dans votre mairie à partir du 2 fév. 2018

Pour plus d'information, contacter le 02.35.59.02.63

Mail: preaux.servicejeunesse@orange.fr

(*) tarif applicable aux enfants de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et communes conventionnées. Pour les autres communes : 17€ à la journée et semaine de 4 ou 5 jours.

Villages Récré

Préaux/Servaville-Salmonville/La Vieux Rue

(*) La Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et communes conventionnées

Mairie de Préaux

76160 PREAUX

DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILLE

(nom, prénom, date de naissance de chaque enfant)

1 ^{ère} enfant :	2 ^{ème} enfant :
3 ^{ème} enfant :	4 ^{ème} enfant :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL

Responsable légal de l'enfant : Père Mère Tuteur
Situation de famille : Marié Divorcé Séparé Célibataire Veuf(ve)
 Vie maritale En instance de divorce

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Compagnie d'assurance : N° du Contrat :

Numéro de Sécurité sociale : | | | | | | | | |

Régime général CAF MSA autres (préciser)

N°

Téléphones (Domi)(Trav):.....(Port):.....

E-mail :

AUTORISATION

Je soussigné(e).....autorise les personnes ci-dessous désignées à reprendre mon (ou mes) enfant(s) au centre de loisirs « Villages Récré ».

Toute autre personne devra avoir une autorisation écrite datée et signée de ma part pour reprendre mon (ou mes) enfant(s).

Nom				
Prénom				
Lien de parenté				
si mineur année de naissance				
Adresse				
Téléphone				

Au cas où il s'agit d'une personne mineure, nous attirons votre attention sur le fait que cela se fait sous votre entière responsabilité.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur joint et en accepte tous les articles.

Fait à Préaux, le :

Signature :



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 1008002

1 - ENFANT
 NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____
 GARÇON FILLE

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
 ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMURIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC., PRÉCISEZ.

.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....
 ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :..... BUREAU :.....
 NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,..... responsable légal de l'enfant, déclare
 exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
 toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
 l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

OBSERVATIONS

.....

CONDITIONS D'INSCRIPTION

LE REGLEMENT DOIT SE FAIRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.

Il ne sera pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure.

En cas d'absence pour maladie, il pourra être procédé à un remboursement partiel, qui ne pourra prendre effet au plus tôt qu'à partir de la 2ème journée d'absence (sous réserve de justificatif).

En cas d'absence pour convenance personnelle, la journée ne sera ni remboursée ni reportée sur d'autres périodes de vacances scolaires.

Dans tous les cas, il est nécessaire de prévenir le centre de loisirs (cf règlement intérieur).

L'enfant inscrit devra fournir avant fréquentation ce dossier complété, signé et comprenant:

- Un certificat médical récent valable pour l'année 2017/2018, uniquement dans le cas où des informations importantes seraient à nous communiquer, telles que :
 - l'inaptitude à la pratique d'activités physiques
 - les allergies éventuelles de l'enfant
 - et toutes autres précisions importantes en cas de problème de santé
- La feuille d'imposition si la famille est concernée par une réduction.

Si l'administration de médicaments s'avère nécessaire il convient de remplir la décharge disponible en mairie.

Le nombre de places étant limité, les dossiers sont pris par ordre d'arrivée. Pour permettre une meilleure organisation, il est conseillé de retourner le bulletin d'inscription au minimum 8 jours avant le 1^{er} jour de fréquentation de l'enfant.

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents. L'exclusion pourra être prononcée après décision collective. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés seront à la charge de la famille.

INSCRIPTION, PHOTOS ET AUTORISATIONS PARENTALES :

Je soussigné(e)

responsable légal de(s) (l') enfant(s)

- Certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription, du règlement intérieur 2017/2018
- Autorise en cas de nécessité la direction du centre à faire soigner mon/mes enfant(s) et à faire pratiquer les éventuelles interventions chirurgicales nécessaires. (anesthésie comprise).
- Certifie avoir une assurance responsabilité civile couvrant mes enfants pour l'année 2017/2018.
- Accepte de payer l'intégralité ou la part des frais de séjour m'incombant ainsi que, le cas échéant, les frais médicaux ou d'hospitalisation.
- Les enfants pourront être filmés ou pris en photos dans le cadre des différentes activités organisées par l'accueil de loisirs.

Sauf refus exprimé explicitement ci-dessous, les parents acceptent que les images prises à l'occasion de ce séjour, puissent être utilisées (sans but lucratif) au cours d'animations et éventuellement dans les supports d'information de l'accueil de loisirs, de la mairie, ou de la Communauté des Communes Inter-Caux-Vexin destinés à :

- La publication d'article dans le bulletin communal
- Faire connaître ce service
- Expositions de galeries y compris sur le site web

Cette autorisation est valable, sans limitation de durée, sauf dénonciation de votre part par courrier après la date de signature de ce dossier.

J'accepte / Je n'accepte pas la diffusion.

Date : Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

FICHE D'INSCRIPTION ET DE TARIFICATION HIVER 2018



NOM de FAMILLE:

ENFANT(S), né(e) le

1°

2°

3°

Règlement à l'ordre du trésor public.
La commune accepte les aides diverses :
CAF - chèque ANCV
- Comité d'entreprise
- MSA ...

TARIFS	Semaine 5 jours	Semaine 4 jours
TARIF(*) : Communes adhérentes à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et communes conventionnées	60,00 €	48,00 €
TARIF : <u>Communes</u> extérieurs	85,00 €	68,00 €

Inscription et calcul de la participation financière de la famille

Cocher les cases pour désigner les jours de présence

ALSH Hiver 2018	1° enfant			2° enfant			3° enfant						
	Jours de présence			Jours de présence			Jours de présence						
N° SEMAINE	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	montant
9 (du 26 fév. au 2 mar.)													
10 (du 5 au 9 mars)													
Total													
pour la Famille													
Total si application													
20% réduction													

Feuille d'impôts 2017 sur les revenus de l'année 2016	Réduction accordée
Revenu imposable du foyer (ligne 14):	
Pour 1 enfant inférieur à 13 750 €	
Pour 2 enfants inférieur à 22 500 €	20%
Pour 3 enfants inférieur à 38 000 €	

Une réduction de 20% peut être accordée en fonction du revenu imposable du foyer seulement pour les Préautais. Fournir le justificatif d'imposition demandé au moment de l'inscription obligatoirement, sans justificatif de la famille avant le séjour la réduction ne sera pas appliquée et il n'y aura pas de rétroactivité.

ACCUEIL DE LOISIRS VILLAGES RÉCRÉ A PRÉAUX (La Clef des Champs)

VACANCES HIVER 2018

LA VIEUX RUE / PRÉAUX / SERVAVILLE SALMONVILLE

Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin

• Modalités

Le centre sera ouvert de 7h45 à 17h45 du Lundi 26 février au vendredi 9 mars 2018 (Semaines 9 et 10).

Il peut accueillir au maximum 50 enfants de 3 à 12 ans. Les inscriptions se feront à la semaine à 5 ou 4 jours. (libre choix du jour d'absence).

• Activités proposées

Les activités manuelles, jeux sportifs divers, jeux d'éveil, de plein air, sensoriels, contes, chants, cinéma, visites... constituent l'essentiel de l'animation du groupe des 3/6 ans.

En ce qui concerne les + de 6 ans, des activités plus sportives peuvent être mises en place et parallèlement des activités d'arts plastiques, théâtre, musique, cinéma, visites diverses... complètent les différents programmes d'activités.

Les plannings des activités et des sorties sont affichés dans le hall d'entrée, le premier jour de la semaine de fonctionnement du centre.

• Équipe d'animation

Elle sera composée d'un directeur et d'animateurs diplômés.

Le nombre d'animateurs sera fonction des effectifs d'enfants, et celui-ci respectera le taux d'encadrement réglementaire.

• Tarifs journaliers

SEMAINES 9 et 10 (5 ou 4 jours)	Prix de la journée	
	(CA)*	HC
Du 26 Février au 9 Mars 2018	12,00€	17,00€

(CA)*Les Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et communes conventionnées

Le centre accepte les aides diverses : CAF - chèque ANCV - Comité d'entreprise - MSA etc ...

Une réduction de 20% peut être accordée en fonction du revenu d'imposition seulement pour les Préautais. Fournir le justificatif d'imposition au moment de l'inscription.

En cas d'absence, il n'y a pas de remboursement, sauf présentation d'un justificatif.

• Locaux implantés à Préaux espace culturel« La Clef des Champs »

Le centre de loisirs utilise essentiellement les locaux de la Clef des Champs à Préaux, ainsi que les équipements sportifs avoisinants (court de tennis, terrain de foot, terrain multisport)

Le nettoyage du centre, du réfectoire et du dortoir est effectué quotidiennement par le personnel du centre employé à cet effet.

• Inscriptions

Les dossiers sont à retirer à partir du **vendredi 2 février 2018** en mairie de Préaux, Servaville-Salmonville ou La Vieux Rue. (Disponibles également sur le site). Et ils sont à redéposer complets en mairie de Préaux au plus tôt.

Durant la période de fonctionnement, les dossiers seront à déposer directement sur les lieux du centre à Préaux.

RENSEIGNEMENTS MAIRIE DE PRÉAUX 02.35.59.02.63

auprès de Karine Durieu

Mail: preaux.servicejeunesse@orange.fr

Site: <http://www.preaux76.fr/>



REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018

A.L.S.H. Villages récré

Hiver et Printemps

La structure applique la réglementation générale émise par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'accueil des enfants.

Celle-ci est notamment gérée dans les respects des principes de laïcité, de neutralité politique, religieuse et raciale, dans la tolérance et le respect d'autrui.

Le présent règlement précise des points spécifiques à VILLAGES RÉCRÉ.

La signature du dossier d'inscription implique l'acceptation expresse des articles du présent règlement:

I. L'accueil de loisirs

- **Le fonctionnement**

L'accueil de loisirs sera ouvert aux vacances de la Automne, d'Hiver et de Printemps :

Du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2017 (férié le mercredi 1 novembre 2017)

Du lundi 26 février au vendredi 9 mars 2018 à Préaux

Du mercredi 25 avril au vendredi 4 mai 2018 (férié le mardi 1 mai) à Préaux

Il est accessible à tous les enfants propres, scolarisés et âgés de 3 à 12 ans.

- **Les horaires**

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 17h45.

Les enfants sont accueillis le matin impérativement entre 7h45 et 9h.

Les départs s'échelonnent le soir de 17h à 17h45.

Pour le bon fonctionnement de la structure, les parents sont priés de respecter les horaires d'ouverture du centre de loisirs.

Passé 17h45, le temps de garde des enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, sera facturé aux intéressés au taux de rémunération du personnel.

Si une telle situation venait à se répéter, l'enfant pourrait ne plus être admis au centre de loisirs.

En fin de journée, les enfants seront remis à leurs parents ou toute personne dûment autorisées par eux (décharge écrite des parents déposée au moment de l'inscription).

Il n'est pas permis à l'enfant de quitter seul le centre, sauf autorisation écrite et signée des parents responsables de l'enfant.

- **Les locaux**

Lieu : à Préaux L'espace culturel et sportif « La Clef des Champs »

Les enfants sont accueillis à la Clef des Champs à Préaux. Les équipements sportifs avoisinants sont à disposition (court de tennis, terrain de foot, terrain multisport)

Le nettoyage du centre, du réfectoire et du dortoir est effectué quotidiennement par le personnel du centre employé à cet effet.

• L'encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée essentiellement de personnel qualifié.

• Les activités :

Les activités seront organisées selon la journée type suivant :

- 7h45/9h → début des activités et accueil des enfants
- 9h /12h → activités par groupe d'âges
- 12h : repas
- 14h/16h45 → activités par groupe d'âges
- 16h45 → goûter
- 17h/17h45 → activités et départ échelonné des enfants
- 17h45 → fermeture du centre

Les activités manuelles, jeux sportifs divers, jeux d'éveil, de plein air, mathématiques, sensoriels, contes, chants, cinéma, visites.... constituent l'essentiel de l'animation du groupe des 3/6 ans.

En ce qui concerne les + de 6 ans, des activités plus sportives peuvent être mises en place et parallèlement arts plastiques, théâtre, musique, cinéma, inter centre, visites diverses ... complètent les différents programmes d'activités.

Afin de profiter pleinement des différentes sorties et activités et pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents :

- d'être ponctuels (veiller aux horaires éventuels de départ du bus)
- avertir rapidement le responsable du centre en cas de désistement
- respecter les différentes recommandations

Pour les sorties extérieures, le transport des enfants est assuré par une compagnie de bus privée. Si désaccord des familles, en avertir impérativement le responsable du centre.

Les plannings des activités et des sorties sont affichés dans le hall d'entrée, le premier jour de la semaine de fonctionnement du centre.

Toutefois, le Directeur du Centre se réserve le droit d'annuler toute sortie en cas d'intempéries ou de problème imprévu. Nous comptons sur votre compréhension.

• L'alimentation

Tous les repas, pique-nique et goûters de l'après-midi sont prévus par le Centre.

Les repas du midi, assurés par la société « Isidore », sont pris à la cantine de la salle polyvalente. Des piques niques sont prévus pour les sorties.

Pour les enfants ayant des allergies alimentaires et bénéficiant d'un protocole de restauration individualisé, les parents doivent prendre contact auprès de la direction du centre, dès l'inscription de leur enfant. Il pourra leur être demandé de fournir le repas et goûter de leur enfant pour éviter tout risque.

• Les vêtements

Tous les jours

Pour que le séjour de l'enfant se passe dans les meilleures conditions possibles, quel que soit le temps, les parents sont priés de mettre à la disposition du Centre :

Un vêtement imperméable, un sweat ou un pull over, des vêtements de rechange, un jogging, des chaussures confortables et une paire de chaussons.

D'une manière générale, il est fortement recommandé d'habiller les enfants avec des vêtements peu fragiles dans lesquels ils se sentent bien et qui ne craignent pas les salissures éventuelles des activités menées.

Les enfants ne doivent pas être en possession d'objets de valeur (bijoux, baladeurs etc ...) ni d'argent. Le centre ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de perte, détérioration ou de vol de tout objet apporté au centre par un enfant.

Par mesure de sécurité, le port de bijoux est interdit. De la même façon, les portables et jeux électroniques sont interdits.

Pour éviter tout litige, tous les vêtements et accessoires devront être marqués aux nom et prénom de l'enfant.

Les parents sont invités à vérifier régulièrement, dans les locaux du centre, les vêtements oubliés ou égarés qui appartiendraient à leurs enfants.

- **La sécurité/hygiène/santé**

Les parents sont priés de signaler à la direction du centre les problèmes de santé (antécédents et/ou actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité (fiche médicale de liaison).

Veiller par ailleurs à la mise à jour des vaccins !

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du centre et doit être impérativement signalée par les parents. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.

Les médicaments d'un traitement médical en cours peuvent être administrés aux enfants par la direction du centre, à la demande des parents, exclusivement sur présentation d'une ordonnance.

Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène (traitement de poux non effectué par exemple).

- **La discipline**

Lorsque l'enfant est au centre, il est sous la responsabilité des animateurs.

Il devra respecter les consignes que ceux-ci pourront lui donner.

Il doit s'astreindre à avoir une bonne conduite.

Tout enfant qui ne respectera pas la discipline du centre, ou qui aura des attitudes répréhensibles par rapport au personnel d'encadrement, aux autres enfants, ou toute autre personne, pourra faire l'objet d'une sanction.

Afin d'assurer une action pédagogique pertinente auprès des enfants, la direction organisera en conséquence une réunion qui aura pour objet de favoriser la communication entre l'équipe pédagogique, les parents et l'enfant concerné.

A l'issue de cette réunion, le responsable présent de la commission Villages Recré ainsi que le Directeur du Centre décideront de la sanction qui sera appliquée.

Suivant la gravité des faits, l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant pourra être prononcée à la charge des parents.

- **Le Projet pédagogique**

Le projet pédagogique est disponible auprès du Directeur du centre pour les parents qui souhaiteraient prendre connaissance des orientations pédagogiques de l'équipe d'encadrement.

II. Les conditions de participation

- **Préambule**

Le centre de loisirs peut accueillir au maximum 50 personnes.

Les inscriptions sont possibles à la semaine de 4 ou 5 jours (sauf exception motivée) pour assurer une bonne gestion et favoriser l'implication de tous dans les thèmes proposés.

Afin de permettre le recrutement d'une équipe d'encadrement correspondant au nombre d'enfants présents, tout enfant devra avoir été inscrit préalablement.

L'inscription sera définitive au moment du dépôt du dossier complet en mairie.

Les places étant limitées, les demandes sont enregistrées par ordre d'arrivée.

• Les inscriptions

Les dossiers peuvent être retirés en Mairie de Préaux, La Vieux Rue, ou Servaville Salmonville et devront impérativement être déposés complets en Mairie de Préaux au plus tôt.

Durant les périodes de fonctionnement, les dossiers doivent être déposés directement sur les lieux du centre, la Clef des champs à Préaux pour les sessions hiver et printemps 2018.

Documents à annexer impérativement avec le dossier d'inscription, pour que l'inscription soit prise en compte :

- La totalité du règlement du séjour de l'enfant
- Fournir un certificat médical récent pour l'année 2016/2017, **uniquement au cas où** des informations importantes seraient à communiquer (inaptitude à la pratique des activités physiques, - allergies éventuelles ou toutes précisions importantes en cas de problème de santé)
- Si l'administration de médicaments s'avère nécessaire il convient de remplir la décharge disponible en mairie.
- Justificatif d'imposition si nécessaire

Il ne sera pas effectué de remboursement, sauf cas de force majeure.

• Les tarifs

Le règlement doit être joint lors de l'inscription en Mairie. Le non paiement du règlement exigible entraînera l'exclusion de l'enfant du centre. Toutefois, un délai pourra être accordé au responsable de l'enfant pour qu'il puisse régulariser rapidement sa situation. Passé ce délai, l'enfant ne pourra être à nouveau accepté, qu'après épuration complète de la dette antérieure.

Une facture sera fournie en fin de séjour à chaque famille.

Les parents qui souhaiteraient obtenir une attestation de présence, devront la demander pendant le séjour de l'enfant au centre.

Une réduction de 20% peut être accordée en fonction du revenu d'imposition (ligne 14) seulement pour les Préautais.

Fournir le justificatif d'imposition demandé au moment de l'inscription obligatoirement, sans justificatif de la famille avant le séjour la réduction ne sera pas appliquée et il n'y aura pas de rétroactivité.

Il est rappelé aux parents que le nombre d'enfants inscrits permet de déterminer le nombre d'animateurs (trices). Aussi, toute absence soulève des problèmes de gestion du centre de loisirs.

En cas d'absence de l'enfant, pour convenance personnelle, la journée ne sera ni remboursée ni reportée sur d'autres périodes de vacances scolaires.

En cas d'absence pour maladie, il pourra être procédé à un remboursement partiel, qui ne pourra prendre effet au plus tôt qu'à partir de la 2ème journée d'absence. (Sous réserve de justificatif). Dans tous les cas, il est nécessaire de prévenir le centre de loisirs (cf règlement intérieur).

• L'assurance

Le Centre est assuré en responsabilité civile en tant qu'organisateur.

Cela ne vient pas en remplacement de l'assurance familiale de chaque enfant.

III. Divers

Les enfants pourront être filmés ou pris en photos dans le cadre des différentes activités organisées par l'accueil de loisirs.

Sauf refus exprimé explicitement ci-dessous, les parents acceptent que les images prises à l'occasion de ce séjour, puissent être utilisées (sans but lucratif) au cours d'animations et éventuellement dans les supports d'information de l'accueil de loisirs, de la mairie, ou de la Communauté des Communes Inter-Caux-Vexin destinés à :

- La publication d'article dans le bulletin communal
- Faire connaître ce service
- Expositions de galeries y compris sur le site web

Cette autorisation est valable, sans limitation de durée, sauf dénonciation de votre part par courrier après la date de signature de ce dossier.

Pendant les périodes de petites vacances, et pour toute information concernant votre enfant, vous pourrez contacter la directrice du centre au 06.43.50.59.08 ou la structure organisatrice mairie de Préaux au 02.35.59.02.63

Mail : preaux.servicejeunesse@orange.fr et Site : [://www.preaux76.fr/](http://www.preaux76.fr/)